

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 2

N° 1232

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1232

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« habilités à exercer par »,

les mots :

« qui remplissent les conditions prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.